

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 9 JUILLET 2021**

Le neuf juillet deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du deux juillet deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER, Karine RICHARD.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Thomas DREUX.

Excusés : Jean-Claude POTTIER, Serge QUESNE (pouvoir à Bruno COURANT), Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Céline LEPROUX (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Karine RICHARD est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 28 mai 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose de rajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour l'un concernant le terrain de Mme Vallienne, l'autre concernant le devis de Froid Express et l'antenne-relais. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Reuzé Brigitte a quitté le logement situé au 6 rue des écoles au 1^{er} juillet 2021, celui-ci sera loué à compter du 1^{er} août 2021 par Mme Sola Régine. Celui-ci propose de réviser le montant du loyer à compter du 1^{er} août 2021.

Il est rappelé le montant du loyer et des charges :

	2020	Proposition au 01/08/2021
Loyer	303,76	305
Charges	69	69

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision du loyer au 1^{er} août 2021 et le maintien des charges à 69 euros.

2^{ème} OBJET : DUREE DES AMORTISSEMENTS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Monsieur le Maire indique qu'il est donc obligatoire de prendre une délibération pour déterminer la durée de l'amortissement des divers biens de la manière suivante :

Désignation du bien	Durée de l'amortissement
Réseaux	50 ans
Station épuration	30 ans
Matériel	15 ans
Etudes	5 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'adopter les durées des immobilisations du budget assainissement présentées ci-dessus.

3^{ème} OBJET : TERRAIN DE MME VALLIENNE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré le fils de Mme Vallienne, celle-ci souhaiterait vendre à la commune son terrain parcelle B 71 (zone agricole 7 310 m²) situé à côté du cimetière de la commune. Il demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à continuer dans cette démarche et à informer la famille Vallienne de l'intérêt de la commune sur une éventuelle proposition d'achat.

4^{ème} OBJET : DEVIS DE FROID EXPRESS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de remplacer le lave-vaisselle de la cantine acquis par la commune il y a une vingtaine d'années, celui-ci étant usagé. La société Froid Express a établi un devis concernant un lave-vaisselle avec adoucisseur incorporé à 2053 € HT (installation et livraison comprises). Il convient de se positionner sur ce devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer le devis ci-dessus et à engager cette dépense.

5^{ème} OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été interpellé par les riverains concernant un projet d'implantation d'une antenne-relais sur la commune. Une déclaration préalable de travaux a été déposée par la Sté Free en mairie le 15 juin 2021, celle-ci, d'une hauteur d'environ 38 m, il rajoute que les riverains n'ont pas été consultés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à l'implantation de cette antenne-relais se situant près des maisons d'habitation.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. Point sur les travaux : Monsieur Bruno Courant informe les conseillers que les travaux de voirie communale sont en cours, le remplacement du réseau d'eau de la rue Haute et de la rue de la Liberté devra commencer le 15 juillet pour une durée de 15 jours et sera effectué par le SAEP de Dollon. Suite à des inondations survenues courant juin, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un couple de personnes âgées a été relogé dans la nuit du 22 au 23 juin 2021 et plusieurs caves ont été inondées sur la commune. Il rajoute qu'il est prévu de refaire un nettoyage de certains fossés en septembre prochain suite à cette intempérie.

. Point école : Monsieur Emmanuel Guitton, conseiller, informe les conseillers du départ de l'institutrice Mme Calmel et de l'arrivée de Mme Jacquot en septembre. Une partie de la réalisation de bouteilles personnalisées pour tous les enfants de l'école Gustave Billard sera prise en charge par la mairie (50% mairie 50% association sur les bancs d'école).

. Café de l'Ouest : Monsieur le Maire informe les conseillers que celui-ci sera fermé en raison des congés annuels du mardi 3 août 2021 à 14h au mercredi 18 août 2021.

. Terrain de la famille Allais : Monsieur le Maire a signé la réquisition du notaire pour établir un acte de vente, la signature de celui-ci aura lieu à l'office notarial SCP Lecomte et Eveillard à La Roche-sur-Yon prochainement.

. Comité Mains d'art : à l'occasion du lancement du symposium international de sculpture monumentale, un pot d'accueil sera organisé avec les sculpteurs lundi 12 juillet 2021 à 19h à la salle Hélène Bertaux.

. Circuit de randonnées un chemin, une école : Madame Pascale Chausson, conseillère, informe les conseillers qu'il manque un balisage au niveau du départ de ce circuit.

. Antenne-relais : Madame Sonia Clément-Grigné, conseillère, fait part à Monsieur le Maire de son inquiétude concernant l'implantation d'une antenne-relais sur la commune. Monsieur le Maire va contacter l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) afin de savoir si les ondes peuvent être nocives envers les riverains.

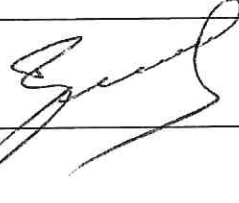
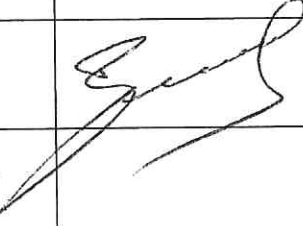
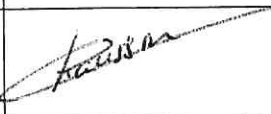

. Feu d'artifice : sera maintenu le samedi 10 juillet 2021 avec possibilité de pique-niquer sur place et buvette tenue par le comité Mains d'Art.

. Fête nationale : le départ du défilé du 14 juillet est prévu à 11h au Centre de secours des pompiers.

. Dates à retenir : courses cyclistes organisées par le Vélo Sport les 24 et 25 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	excusé
Karine RICHARD <i>Secrétaire de séance</i>		Sonia CLÉMENT-GRINIER <i>Secrétaire de séance</i>	
Serge QUESNE	Excusé pouvoir à Bruno COURANT	Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	Excusée Pouvoir à Pierrette BUNEL